



Chariots élévateurs à contrepoids

Liste de contrôle

Travaille-t-on en toute sécurité avec les chariots élévateurs dans votre entreprise?

Les accidents dus aux chariots élévateurs sont généralement graves et entraînent des dommages matériels ainsi que des absences prolongées. Les mesures de sécurité à respecter pour prévenir les accidents jouent un rôle particulièrement important dans ce contexte.

Les principaux dangers sont:

- la collision entre un chariot et une personne
- le renversement du chariot ou sa chute dans le vide
- le renversement de la charge transportée sur une personne

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Formation et instruction des caristes

- 1 Les caristes ont-ils suivi une **formation**? (Fig. 1)
- Formation auprès d'un centre de formation pour caristes (voir liste sur www.suva.ch/chariots-elevateurs)
 - Ou formation dispensée par un instructeur qualifié faisant partie du personnel de votre entreprise
- 2 Les caristes ont-ils reçu une **instruction** complémentaire pour les chariots élévateurs utilisés dans votre entreprise et cette formation est-elle documentée?
- 3 Les caristes connaissent-ils les **dangers spécifiques à l'entreprise** et connaissent-ils les mesures de sécurité à prendre?
- Exemples:
- rampe extérieure raide
 - endroits sans visibilité
 - quais de chargements non sécurisés
 - résistance insuffisante du sol
 - piétons et véhicules
- 4 Les caristes devant circuler sur des voies publiques ont-ils un **permis de conduire F**?

oui
 en partie
 non

oui
 en partie
 non

oui
 en partie
 non

oui
 en partie
 non

Chariot et accessoires

- 5 Les chariots sont-ils toujours équipés des **accessoires et inscriptions de sécurité** fournis par le constructeur?
- Toit de protection
 - Système de retenue (ceinture de sécurité, étrier latéral, cabine)
 - Diagramme des charges bien lisible (fig. 2)
 - Butées latérales de retenue des fourches
 - Autres éléments?
- 6 La **notice d'instructions** de chaque chariot se trouve-t-elle à portée de main?
- 7 Les chariots élévateurs utilisés sont-ils adaptés aux **activités** de l'entreprise?
- Dispositif d'accrochage de la charge (longueur et largeur de fourche, pinces pour rouleaux, etc.)
 - Capacité de charge
 - Hauteur de levage
 - Voies de circulation (état, dimensions)
 - Type de moteur (espaces fermés: moteurs électriques)
- 8 L'installation des **stations de recharge des batteries** est-elle conforme aux règles de sécurité? (Fig. 3)
- Aération suffisante
 - Distance de sécurité avec les matières inflammables (2 m min.)
 - Distance de sécurité avec les sources d'étincelles (1 m min.)
 - Equipements de protection individuelle (lunettes de protection fermées et gants résistants aux acides)
 - Douche oculaire
- Voir également liste de contrôle «Accumulateurs au plomb» (réf. Suva 67119.f).

oui
 en partie
 non

oui
 non

oui
 en partie
 non

oui
 en partie
 non

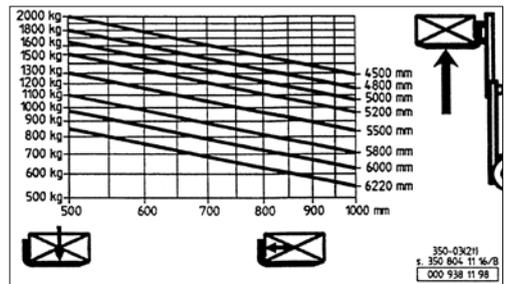


1 Pour conduire un chariot élévateur à contrepoids, il faut une attestation de formation R1. Les différentes catégories de chariots élévateurs et les exigences concernant la formation et l'instruction des opérateurs sont définies dans la directive CFST 6518.

Instruction complémentaire (questions 2 et 3)

Une instruction complémentaire est nécessaire lorsque la formation de cariste n'a pas été suivie au poste de travail. Elle doit se fonder sur la notice d'instructions du chariot élévateur ainsi que sur l'identification des dangers de l'entreprise et être renouvelée à intervalles appropriés.

Cette instruction doit faire l'objet d'une documentation mentionnant au minimum la personne qui a été instruite, par qui, à quel moment et à quel sujet. Il convient également de contrôler si les caristes ont bien compris l'instruction.



2 Chaque chariot doit être doté d'un diagramme des charges bien lisible.



3 Station de recharge des batteries réglementaire avec interdiction de fumer. Des lunettes de protection et une douche oculaire sont à disposition.

- 9 Les chariots devant circuler sur la **voie publique** sont-ils équipés conformément aux prescriptions et disposent-ils des autorisations nécessaires à cet effet? (Fig. 4)
- Renseignez-vous sur les prescriptions en vigueur auprès du Service des automobiles de votre canton.
- oui
 en partie
 non

Maintenance

- 10 Les chariots élévateurs sont-ils contrôlés, entretenus et réparés conformément aux **consignes de maintenance du fabricant**?
- oui
 en partie
 non
- 11 La maintenance du chariot élévateur est-elle effectuée et documentée **uniquement par du personnel qualifié** (par ex. par le fournisseur du chariot)? (Fig. 5)
- oui
 en partie
 non

Organisation, comportement

- 12 Les caristes et les personnes occupées dans les zones de circulation des chariots élévateurs portent-elles toutes des **chaussures de sécurité**?
- oui
 non
- 13 Les **voies de circulation** et les **quais de chargement** sont-ils sûrs?
- Listes de contrôle à utiliser pour une vérification:
- «Voies de circulation pour véhicules» (réf. Suva 67005.f)
 - «Quais de chargement» (réf. Suva 67065.f)
- oui
 en partie
 non
- 14 Les piétons empruntant les voies de circulation utilisées par les chariots élévateurs portent-ils systématiquement des **vêtements à haute visibilité**?
- Ex.: vêtements fluorescents ou gilets de signalisation.
- oui
 en partie
 non
- 15 Les caristes utilisent-ils correctement les **systèmes de retenue**?
- Attacher la ceinture de sécurité (même pour les travaux de courte durée)
 - Pendant les trajets, garder les portières fermées (étriers)
- oui
 en partie
 non
- 16 Le **poids** des charges à transporter est-il indiqué sur ces dernières ou l'opérateur a-t-il la possibilité d'identifier le poids des charges d'une autre manière?
- oui
 en partie
 non
- 17 Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement le travail des caristes et corrigent-ils les comportements contraires aux **règles de sécurité**?
- oui
 en partie
 non
- 18 Veillez-vous à ce que les chariots élévateurs ne soient **pas utilisés pour soulever des personnes**?
- oui
 en partie
 non
- 19 Les chariots élévateurs à **moteur thermique** ne sont-ils utilisés qu'à l'extérieur ou dans des locaux suffisamment aérés?
- Les valeurs limites d'exposition pour le monoxyde d'azote NO, le dioxyde d'azote NO₂, le monoxyde de carbone CO et le dioxyde de carbone CO₂ doivent être respectées (voir directive «Valeurs limites d'exposition au poste de travail», réf. Suva 1903.f).
- oui
 en partie
 non



4 Les chariots circulant sur la voie publique doivent être équipés selon la loi sur la circulation routière.



5 Vignette de maintenance

Règles de sécurité

- Accorder la priorité aux piétons.
- Conduire avec prudence et s'arrêter aux endroits sans visibilité, émettre un signal (par ex. klaxon).
- En cas de manœuvres, faire évacuer les piétons de la zone dangereuse.
- Ne pas surcharger le chariot et ne déplacer que des chargements sécurisés.
- Conduire avec la charge abaissée.
- Regarder en arrière avant de reculer.
- Reculer si pas de visibilité vers l'avant.
- En descendant, se tenir avec les deux mains au chariot.
- En quittant le chariot, enlever la clé de contact.

Voir «Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs» (réf. Suva 88830.f)

Infos complémentaires

- www.suva.ch/chariots-eleveateurs
- Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

